

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

**CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

SÉANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze le quatorze octobre à vingt heures, les membres composant le conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis, sous la présidence de MOINE Michel, le Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le 7 octobre 2014.

ETAIENT PRESENTS

► **DÉLÉGUÉS TITULAIRES** • Guy BRUNET, Michel MOINE, Mathieu CHARVILLAT, Bernard CHIRAC, Michèle COLLETTE, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Louis DELARBRE, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, André RENAUX, Robert CUISSET, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Isabelle GRAND, Jacques GEORGET, Jean-Paul BURJADE, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LEGUIADER, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Georges LECOURT, Gérard AUMEUNIER, Denis PRIOURET, Alex SAINTRAPT, Jean-Luc LEGER, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Thierry LETELLIER, Jacky BOEUF

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Martine SEBENNE donne pouvoir à Valérie BERTIN, Philippe GILLIER à Corinne TERRADE, Renée NICOUX à Didier TERNAT, Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET.

ETAIENT EXCUSES

Laurence CHEVREUX, Gérard CHABERT

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Appel à manifestation d'intérêt : opération « Centres-bourgs »
2. Contrat de cohésion territoriale 2015-2020 du Pays sud creusois
3. Contrat de parc 2015-2020 du PNR Millevaches en Limousin
4. Etude-diagnostic sur le foncier agricole
5. Adhésion à la D-démarche avec le C.P.I.E. de la Creuse
6. Attributions de subventions versées au titre du développement durable
7. Désignation de deux délégués aux Conseils d'administration des Offices de tourisme de Felletin et d'Aubusson
8. Attributions de subventions versées au titre du développement culturel
9. Zone d'activités économiques de la Sagne : achat d'immobilier à vocation économique
10. Zone d'activités économiques de la Sagne : acquisition à la commune de Felletin de parcelles en vue de l'extension de la zone
11. Extension des zones d'activités économiques de la Sagne et du Mont : convention relative à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive
12. Zone d'activités du Mont : lancement d'une procédure d'expropriation complémentaire

13. Fixation du loyer du rez-de-chaussée la gare Aubusson
14. Désignation d'un délégué élu au Centre national d'action sociale (CNAS)
15. Investissement dans une déchetterie mobile
16. Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de travaux de voirie
17. Participation à un groupement d'achat pour l'achat d'électricité auprès du SDEC
18. Participation à un groupement d'achat pour l'achat de gaz auprès de l'UGAP

Préambule ► Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jean-Luc Léger est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 30 septembre 2014.

Le Président indique que le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2014 n'a pas encore été rédigé, et sera présenté à une prochaine séance.

Intervention préliminaire de M. Michel MOINE (voir en annexe)

Cette question a été évoquée hier à la conférence des maires. M. MOINE estime qu'un consensus s'est dégagé sur la perspective d'un projet de territoire. La communauté de communes est arrivée à un stade de maturité qui nous amène à mettre sur le papier la vision que nous avons des 10 prochaines années sur ce territoire. C'est un travail très important, très riche, un travail d'échange avec les acteurs de terrain. La question : « quel est le projet ? » est une bonne question. Il faut aller au-delà de la simple énumération administrative des compétences. Les vice-présidents vont travailler sur la méthodologie, qui sera proposée à un prochain conseil communautaire.

M. Jean-Luc LEGER estime que la question fiscale avait déclenché une colère qu'il fallait entendre. La querelle fiscale est désormais réglée. Il souhaite sortir par le haut de cette épreuve, et maintenir le lien entre le Plateau et le bassin d'Aubusson-Felletin. Il salue la décision d'affecter à Thierry Letellier la démocratie participative pour renforcer le lien entre la population et le conseil communautaire, et le travail de fond sur un projet de territoire grâce à l'examen des contrats de Pays et contrat de Parc. Aubusson et son arrière-pays ont chacun besoin de l'autre. De plus en plus de compétences vont être données aux communautés de communes. Il faudra être unis pour relever ce défi.

Mme Pierrette LEGROS pense qu'il est judicieux de parler de contrat de territoire. Cela englobe les contrats de revitalisation des centres-bourgs, et ceux avec le Pays et le PNR. C'est un gros travail sur la durée. Il aurait été judicieux de présenter ce contrat avant les propositions de délibération. Elle approuve la candidature à ces contrats mais pas totalement les éléments financiers. Elle demande plus de détails sur les projets et sur les financements.

Jean-François RUINAUD : Qu'est ce que signifie la démocratie participative ? Une coquille vide, ou un emballage ?

Thierry LETELLIER répond qu'il ne souhaite pas revenir sur le conseil du 30 septembre, mais que les élus se sont beaucoup vus ces 15 derniers jours. Il y a eu beaucoup de discussions aussi avec les habitants. Il souhaite défendre ce projet politique et ce territoire même si des paroles et des actes ont dépassé le cadre de l'action politique. Il y a un dégoût de la politique de la part des citoyens au niveau nationale et régional, et cela nous atteint aussi. Cette affaire de fiscalité a mis les élus dans une sale position. Mais le projet reste pertinent et il faut dépasser ce clivage plaine-montagne qui est irréal.

Nous avons la valeur de la démocratie participative : nous avons démontré que cela rassure les gens sur la façon dont ils sont écoutés, et les élus sur leur action, par la mise en place de choses intéressantes et efficaces. Il s'attachera à faire appel aux élus, aux associations et à tous les gens qui veulent que la comcom agisse de mieux

en mieux sur leur quotidien. La comcom est l'échelon de démocratie locale, élément de bien-être et de bien –vivre sur le territoire.

N°1 ► Appel à manifestation d'intérêt : opération « Centres-bourgs »

L'appel à manifestation d'intérêt est une expérimentation nationale pour la revitalisation des centres-bourgs lancée par les Ministères du logement et de l'égalité des territoires, de la décentralisation et de la fonction publique, des Outre-Mer. Cet AMI vise les bourgs dans les territoires ruraux qui ont un rôle de structuration du territoire et d'organisation des centralités de proximité, mais qui sont en perte de vitalité, et avec des enjeux de requalification de l'habitat notamment. Les préfetures de Région ont identifié 300 territoires, 50 seront retenus pour la mobilisation sur 6 ans de 230 millions d'Euros.

La commune d'Aubusson a été appelée à candidater « pour son rôle avéré de centralité, de proximité et en raison de ses caractéristiques démographiques économiques et en matière de logement » [Courrier du Préfet de région en date du 30 juin 2014].

La Communauté de communes Creuse Grand Sud et la Commune d'Aubusson sont invitées à répondre conjointement. Le diagnostic ainsi co-réalisé par la Commune, la Communauté de communes et la DDT a permis de dégager 4 enjeux (Structurer et aménager le territoire / Redonner une dynamique démographique / Garantir la mixité sociale et générationnelle de la ville / Se saisir des opportunités touristiques pour attirer de nouvelles populations) et d'établir une stratégie de revitalisation du territoire qui s'appuie sur 3 axes :

Dynamiser l'économie et l'emploi, en fondant le schéma sur les richesses et ressources locales,
Aménager durablement l'espace urbain,
Améliorer le cadre de vie des habitants et attirer de nouvelles populations.

M. Michel MOINE remercie le travail des agents de la communauté de communes qui ont permis de répondre dans un délai court à ces 3 dossiers. C'est agréable de travailler avec une équipe de cette qualité qui met beaucoup d'engagement pour développer ce territoire avec les élus, que ce soit à Gentioux ou à Aubusson.

Mme Valérie BERTIN demande comment seront définies les priorités d'action.

M. Michel MOINE répond qu'on ne sait pas quelles actions seront retenues. Il y aura des discussions et des allers-retours avec les services de l'Etat, et de la Région. Action par action, le conseil communautaire validera au fur et à mesure les plans de financement.

Mme Dominique SIMONEAU remarque que cet appel à projet ne concerne que 4 communes. Y aura-t-il des ramifications dans d'autres communes ?

M. Michel MOINE répond que les autres communes vont plutôt émarger aux contrats avec le Pays et avec le Parc. Il y a 3 échelons : le bourg-centre qu'est Aubusson (avec d'autres candidats en Creuse : Bourgneuf et la Souterraine), l'échelon Pays Sud Creusois, et le PNR pour les communes membres.

Certaines communes se sont organisées sur la mobilité des personnes isolées sans moyen de locomotion et les services. Est-ce que ce qui est prévu sur la mobilité des personnes et des services va se substituer à l'existant ?

M. Michel MOINE répond qu'il s'agit de l'étude Transport à la Demande. C'est une compétence intercommunale. L'idée est de remettre cela en forme légale.

Thierry LETELLIER précise qu'il y a déjà des services qui existaient sur les 2 anciennes communautés de communes. Un cabinet mène l'étude et va faire la synthèse. Il y aura des ateliers dès la semaine prochaine. Il faudra voir ce qui existe du côté du transport scolaire du CG. Une réunion sera destinée à tous les habitants et les associations, et une autre pour les entreprises ayant des souhaits sur le transport. Nous pouvons nous donner des perspectives de transport en commun et à la carte. La Région nous a interrogé sur un transport par car entre Aubusson et Clermont.

Gilles PALLIER a souhaité que la Région réalise une étude sur le trajet Felletin-Clermont. Il s'agit de voir une mise en place dès septembre 2015. Cette étude est financée uniquement par le Conseil Régional, l'Auvergne ayant refusé. Elle bénéficie de crédits POMAC (Massif Central) à 50%.

Il s'agirait d'une ligne régulière, qui a d'ailleurs existé par le passé jusqu'au début des années 90.

Michel MOINE souligne que c'est un peu différent du transport à la demande, où répond à une demande individualisée en travaillant en bonne intelligence avec les taxis locaux et les ressources qui existent sur le territoire.

M. Bernard CHIRAC indique qu'il ne conteste pas cette candidature et l'autorisation donnée au Président de solliciter les financements mais ne peut voter la délibération en raison de deux termes: « valider la stratégie de revitalisation » et « approuver le programme d'action et les engagements financiers ». Le libellé étant ce qu'il est, il votera contre.

M. Michel MOINE répond que pour la complétude du dossier, les délibérations de la communauté de communes et celle de la commune doivent être prises dans les mêmes termes. De plus, chaque opération revient devant les conseils municipaux et communautaires. Ce n'est pas un chèque en blanc qui est signé, mais une délibération demandée par les financeurs.

M. Mathieu CHARVILLAT demande si certaines lignes du plan d'actions peuvent être remises en question en fonction du résultat de la candidature. Si la candidature est retoquée, est-ce qu'on remet en question les actions ?

Michel MOINE répond qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles. En effet, c'est surtout sur les études préalables qu'il y a des financements supplémentaires. Pour le reste nous élargirons à des financements classiques : principalement à la DETR et au FNADT. Nous aurons cependant un regard plus favorable des financeurs sur ces projets.

Adopté à la majorité. 2 votes CONTRE : MM. Charvillat et Chirac.

N°2 ▶ Contrat de cohésion territoriale 2015-2020 du Pays sud creusois

L'année 2014 est marquée par le renouvellement ou la mise en œuvre de plusieurs contractualisations de projets. Les partenaires financiers des collectivités territoriales plébiscitent en effet depuis de nombreuses années le mode de la contractualisation pour financer des projets.

Ils espèrent ainsi planifier leurs engagements financiers et limiter la dispersion de crédits se raréfiant. L'enjeu est donc bien de répondre aux objectifs stratégiques définis par ces partenaires financiers et ainsi de se saisir d'opportunités financières, tout en servant le projet de son propre territoire.

La stratégie retenue par le Pays Sud Creusois est détaillée dans le rapport, de même que la liste des actions proposées, et présentée au conseil.

Mme Pierrette LEGROS s'interroge si les projets non retenus sont validés par le conseil communautaire. Par exemple, le réseau de chaleur, le cinéma... en avez-vous débattu ?

M. Michel MOINE répond qu'il y a eu une réflexion collective assez ancienne, au moment de l'acquisition de la friche Sallandrouze. Les partenaires retiendront ou pas certains projets, mais nous défendrons pied à pied ces projets car ils ont une cohérence, ce n'est pas du saupoudrage.

Mme Pierrette LEGROS considère donc que ces projets sont retenus dans le projet de territoire. On valide simplement la candidature de la comcom.

M. Michel MOINE indique que cela dépendra du dialogue que nous aurons avec les financeurs. Aujourd'hui, nous validons des projets faisant partie de cette candidature. Les réalisations seront celles de la comcom. Mais s'il n'y a pas de financements extérieurs sur certains, cela les remettra sérieusement en cause.

M. Bernard CHIRAC demande pourquoi le libellé est expurgé par rapport aux 15 derniers jours.

M. Michel MOINE répond que ce qui est présenté a été affiné mais est parfaitement valable, y compris par exemple le projet d'étude sur le musée Eugène Jamot à Saint-Sulpice les Champs dans le domaine de la stratégie touristique.

M. CHIRAC approuve la démarche, mais dans le détail, il ne pourra voter la délibération, en raison notamment du cinéma sur le site Sallandrouze.

Mme Dominique SIMONEAU se dit frileuse sur le projet de plate-forme bois-énergie. Il conviendrait de faire une étude plus poussée pour savoir si cela sera positif.

M. Michel MOINE réaffirme qu'il faudra re-délibérer projet par projet. Pour l'instant ce sont les grandes lignes. Chacun aura le loisir d'ajuster ses positions en fonction des projets.

Thierry LETELLIER pense que l'enjeu est de mettre le plus de choses possible dans les contrats car tout ne sera pas retenu. Il faut avoir un catalogue complet avant d'étudier dans le détail, et ne pas se priver d'inscrire des projets. Certains projets trouveront un équilibre économique et d'autres pas.

Mme Catherine MOULIN ne retrouve pas dans le tableau l'inscription de la fiche sur l'innovation et l'expérimentation sociale qu'elle avait proposée. Elle regrette que cela ait été réduit au champ social, car des projets très différents pourraient être portés.

M. Jean-Sébastien COMBE pense que la version du tableau n'est pas le même que celui vu au Pays.

M. Jean-Luc LEGER estime que la politique territoriale a de la souplesse : on peut ajouter et enlever des projets selon les urgences ou leur qualité.

M. Gilles PALLIER indique que la Région a tenu à ce que les fiches-actions soient portées par des territoires vastes. Il a fallu fournir ces fiches dans un délai bref mais elles sont basées sur une réflexion, ce n'est pas basé sur de l'hypothétique. Nous aurons des signatures de contrat en début d'année.

M. Michel MOINE ajoute qu'il y a des fiches qui émanent du monde associatif.

Mme Pierrette LEGROS est réservée car il est inscrit des restaurants, et la friche industrielle Sallandrouze pour plusieurs actions. Ce sont des points importants mais je n'ai pas l'impression que vous allez nous proposer plusieurs projets à étudier.

M. Gilles PALLIER répond que les groupes municipaux et la communauté de commune ont travaillé depuis longtemps sur ces projets. Il y a un besoin très net, par exemple sur la médiathèque. Il propose de reparler aussi du cinéma, question qui a été abordée en commission culture. Sa mise aux normes, notamment pour l'accessibilité, serait très coûteuse.

Mme Isabelle GRAND affirme qu'il faut se projeter dans le contrat de cohésion territoriale 2015/2020. Les fiches-actions seront débattues et nous verrons l'issue.

Gilles PALLIER pense que nous serons vite limités par l'enveloppe de la Région : il y a une péréquation permettant de réaliser beaucoup de ces projets mais peut-être pas tous.

Adopté à la majorité du conseil.

Une abstention (M. Charvillat) et deux votes CONTRE : Mme Legros et M. Chirac.

N°3 ▶ Contrat de parc 2015-2020 du PNR Millevaches en Limousin

Antoine TEUMA présente le contrat de parc qui répond au même principe général que celui avec le Pays.

Les fiches actions figurent dans le rapport et sont présentées au conseil communautaire. Elles doivent être incluses dans la stratégie du PNR, soit :

Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : préserver un haut niveau de richesse patrimoniale par une gestion exemplaire des milieux et espèces

Orientation 2 : gérer l'espace et accompagner la mutation des paysages

Orientation 3 : améliorer la gestion partagée de l'eau

Orientation 4 : connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Axe 2 - Millevaches, territoire en transition

Orientation 5 : stimuler la production et la transformation des ressources locales, en favorisant les pratiques innovantes et de l'économie solidaire

Orientation 6 : devenir un territoire à énergie positive

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif, et ouvert sur l'extérieur

- Orientation 7 : renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, impliquer les acteurs par l'éducation et la formation
- Orientation 8 : partager le projet du territoire avec les habitants et les partenaires
- Orientation 9 : créer du lien et développer les coopérations

Mme Valérie BERTIN s'interroge sur la disparition des orientations 4, 8 et 9 qui ne sont pas détaillées. Il lui est précisé qu'il n'y a pas forcément des projets qui correspondent à toutes les orientations stratégiques du Parc.

M. Serge DURAND estime qu'il y a une contradiction entre les différentes orientations. Si l'orientation 6 c'est un parc éolien, citoyen ou pas, il trouve que cela dégrade et impacte négativement la qualité du paysage. N'y aurait-il pas d'autres technologies qui respecteraient mieux les orientations 1 et 2 ?

Mme Catherine MOULIN pense que c'est une perception des choses, mais que sur le paysage le Parc a besoin d'élaborer des documents de cadrage. Sur l'éolien il faut travailler sur la qualité de chaque projet sans faire de schéma qui interdit. C'est une réflexion en cours. Le site éolien de Peyrelevade a un éventuel projet d'agrandissement, mais c'est un exemple de bonne intégration dans le paysage. Cela est subjectif. Il y aura un débat à avoir sur les centrales photovoltaïques au sol. Tous ces sujets sont à explorer.

Michelle COLLETTE dit ne pas comprendre l'orientation n°7.

Jean -Luc LEGER répond qu'il s'agit notamment de l'éducation au territoire, avec les classes Parc (environnement, gestion des déchets...), la sensibilisation des enfants, les schémas d'interprétation du paysage, mais aussi la défense de l'Occitan à laquelle nous sommes tous attachés.

Jean-Marie LEGUIADER s'inquiète de l'absence de la notion de « modernité ». On pourrait inclure des bâtiments ultramodernes, des choses qui font qu'on pourrait s'inscrire dans une modernité et ne pas rester replié sur soi. La modernité fait partie du développement du Sud Creusois.

Catherine MOULIN pense que les titres reflètent mal les contenus. Il y a à la fois la notion de paysage et d'urbanisme ; ce volet va être musclé au Parc en prévoyant un poste d'urbaniste en plus du paysagiste. Elle fait référence au travail à faire sur les centres-bourgs, déjà engagé sur la partie du Plateau. Il faudrait que cela essaime car les habitats ne correspondent plus à ce que les gens recherchent. Un travail aussi est à faire sur l'architecture.

Michel MOINE estime qu'il faudrait que les communes hors du Parc connaissent mieux le PNR. Il y a un besoin d'information réciproque : mieux comprendre à quoi sert le Parc.

Jean-Luc LEGER indique à M. Leguiader que les compétences d'un Parc ont changé : par exemple les attributions économiques ont diminuées, car d'autres structures comme les Pays interviennent dans ce domaine. Le Parc a moins de compétences aujourd'hui qu'hier.

Mathieu CHARVILLAT trouve le terme de modernité un peu maladroit car subjectif, tout comme l'environnemental. Un parc éolien par exemple est moderne tout en étant environnemental. Par exemple dans le Parc des Volcans il n'y a pas de trahison de l'identité auvergnate ni repli sur soi.

Jean-Marie LEGUIADER estime qu'en effet le Parc Vulcania s'inscrit bien dans la qualité environnementale.

Thierry LETELLIER affirme que la modernité ce n'est pas seulement les infrastructures et l'habitat. Il y a aussi devenir un territoire à énergie positive, créer du lien avec les habitants : ce sont des manières modernes de développer le territoire par l'économie sociale et solidaire qui est déjà très développée. L'économie moderne c'est aussi une économie un peu différente que celle qui continue de nous plonger dans la crise.

Adopté à la majorité du conseil.

Une abstention (M. Charvillat) et deux votes CONTRE : Mme Legros et M. Chirac.

Thierry LETELLIER présente ce projet d'étude. Il s'agit de prolonger le travail sur le foncier en partant de l'impression qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs et que les exploitations s'agrandissent car on est dans un système à 100% bovins allaitants, très consommateur d'espace.

Il y a des contraintes économiques et une demande sociétale pour les produits locaux et les circuits courts.

La proposition est de faire un état des lieux en lien avec ceux qui travaillent déjà sur le foncier : SAFER, Chambre d'Agriculture, syndicats...

Il convient de regarder assez finement ce qui se passe : quelles sont les surfaces non déclarées à la PAC ? Comment faire s'installer des gens ou s'installer avec des agriculteurs en place ? C'est de l'aménagement mais c'est aussi faire de l'économie car on est encore une région agricole, par rapport au niveau national.

Il y a encore ici un tissu agricole fort qui peut amener de l'économie.

Un appel d'offre va être lancé. Il est temps de s'occuper au plus près de l'avenir de l'agriculture. On ne veut pas révolutionner l'agriculture mais avoir quelques actions : installer des maraîchers, approvisionner les cantines scolaires, ce sont déjà de bons objectifs.

Michel MOINE indique que le plan de financement s'établit à 20 000 € dont 14 000 € de la Région Limousin.

Georges LECOURT affirme qu'il connaît tous les organismes, notamment la SAFER et la DDT qui ne font pas leur métier. Il y a des blocages sur des terrains où on pourrait faire des maisons, mais les permis de construire sont refusés, alors qu'on met des bâtiments photovoltaïques qui ne vont pas dans le paysage. Il est impossible de discuter avec la DDT.

Il s'abstiendra.

Jean-Louis DELARBRE complète en annonçant une rencontre organisée demain avec le PNR entre les producteurs (maraîchers...) et la restauration collective (lycée, hôpital) pour commencer à travailler ensemble.

De plus, la pépinière d'entreprises réfléchit à la création d'une pépinière d'entreprise agricole en collaboration avec le lycée agricole d'Ahun, dans le cadre des circuits courts et d'une économie locale.

Bernard CHIRAC relève que les noms de la SAFER et de la DDT ont été prononcés plusieurs fois. Il y a aussi la Chambre d'Agriculture, le CRPF...il faut se méfier des études diagnostic : cela coûte 20 000 € pris dans la poche du contribuable même si c'est subventionné. Le prestataire fera ce que le commanditaire veut entendre. Il se demande s'il ne serait pas aussi efficace que les services de la comcom fasse des tables rondes avec les partenaires.

Thierry LETELLIER précise qu'on ne s'attache pas qu'au foncier mais aussi aux hommes. Il nous faut des gens spécialisés et beaucoup d'animation de terrain, avec des réunions communales. On ne pourra pas faire tout nous-même. On a la chance en Limousin d'avoir une SAFER qui fait plutôt bien son travail et qui pourrait être prestataire.

Par exemple, la communauté est propriétaire d'une exploitation agricole, qui serait partie à l'agrandissement et à la plantation si la SAFER n'avait pas fait son travail. Nous avons de bons rapports avec eux. On est pas mal pourvus. La Région subventionne la SAFER.

Gilles PALLIER approuve : il y a des résultats qui suivent. La SAFER ce sont de bons professionnels pour avoir une maîtrise et un regard sur le foncier de la comcom.

Adopté par le conseil.

4 abstentions : LECOURT ; CHARVILLAT ; SEBENNE ; BURJADE

2 contre : CHIRAC ; LEGROS

N°5 ► Adhésion à la DDmarche avec le C.P.I.E. de la Creuse

Présentation de Thierry LETELLIER :

L'union nationale des CPIE et Mairie-Conseils se sont associés pour proposer aux communautés de communes un appui méthodologique favorisant le déploiement du développement durable au sein des collectivités.

Il s'agirait pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud de s'engager dans une démarche en six étapes, pragmatique et accessible, portée et animée par la communauté de communes en lien avec le CPIE. Elle permet, en moins d'un an, d'engager des actions de développement durable.

Les 6 étapes sont les suivantes:

Préparation

Choix des défis DD du territoire
Autoévaluation
Construction du plan d'actions
Mise en route
Amélioration

L'adhésion à cette démarche est sans coût pour la Communauté de communes.

C'est une vision prospective à 10-15 ans, pour déployer le développement durable via un plan d'action qui sera élaboré avec une démarche participative, avec les associations et les citoyens. Le CPIE pense que nous pouvons être un bon territoire d'expérience pour cela. On travaillera sur l'énergie, les transport, etc... Ce sera menée essentiellement en interne.

Michel DIAS demande s'il y a sur le Plateau une unanimité sur la notion de développement durable. Car certains pensent que c'est un oxymore : le développement ne peut pas être permanent et infini, il faut bien qu'il y ait des limites. Y a-t-il des partisans d'une alternative qu'on appelle la décroissance ?

Thierry LETELLIER répond par l'affirmative. Le développement durable est le terme à la mode mais on peut le faire de façon intelligente. Mais le développement durable c'est aussi simplement faire des économies, et ne pas augmenter le PIB. Cela devrait être du bon sens mais cela demande de l'organisation pour économiser de l'énergie, moins polluer, veiller à la qualité de l'eau. Cela touche notre beaucoup d'aspect de notre vie quotidienne. Il faut remettre tout cela en débat.

Adopté à l'unanimité.

N°6 ▶ Attributions de subventions versées au titre du développement durable

Thierry LETELLIER présente une demande de subvention du Réseau pour une Alternative Forestière. C'est une manifestation qui a eu lieu sur diverses communes du Plateau en septembre.

L'objet de ce colloque était de proposer une alternative à la monoculture industrielle du douglas qui cause beaucoup de dégradations sur les espaces naturels et les routes. La valeur ajoutée part à l'extérieur car il y a très peu d'industries de 2^{ème} transformation sur notre territoire. On voit seulement les arbres défilés sur des camions sur nos routes !

Ces rencontres ont montré que d'autres régions avaient une toute autre culture forestière : dans le Livradois-Forez il y a une centaine d'établissements de 2^{ème} transformation, avec bien sûr des emplois.

La demande était de 5000 € mais la commission développement durable avait proposé 2500 € en souhaitant que d'autres communautés de communes voisines participent.

Thierry Letellier souligne que ces rencontres étaient très intéressantes et beaucoup de gens ont découvert notre territoire, en créant du lien entre les acteurs de la forêt.

Mathieu CHARVILLAT indique qu'on vote pour quelque chose qui a déjà eu lieu.

Michel MOINE précise que la demande est bien parvenue avant que l'évènement ait lieu.

Adopté à l'unanimité.

N°7 ▶ Désignation de deux délégués aux Conseils d'administration des Offices de tourisme de Felletin et d'Aubusson

Isabelle GRAND indique qu'il s'agit de désigner deux délégués de Creuse Grand Sud au niveau des Offices de Tourisme, en attendant la création de l'OT Intercommunal.

Michel MOINE lance un appel aux candidatures. Isabelle Grand et Gilles Pallier sont les seuls candidats.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

N°8 ▶ Attributions de subventions versées au titre du développement culturel

Isabelle GRAND retrace les demandes effectuées à la dernière commission culture :

ASSOCIATION	PROJET FINANCE	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION
Rencontre musicale de Nedde	Rencontre musicale de Nedde	800 €	800 €
AM Carta	Aide au fonctionnement	3 000 €	2 000 €
APU2M	Animal / Homme Acte II	2 000 €	0 €
Inter Spinas Canta	2 ^e académie vocale		500 €
Institut d'Etudes Occitanes	Où sont les bergères ?	2 900 €	Ajourné

Elle précise que pour APU2M, suite à la conférence des maires, la demande n'est pas rejetée mais ajournée, et sera discutée à nouveau en commission culture. Il est prévu de rencontrer l'association qui était soutenue auparavant par l'ex CC du Plateau de Gentioux.

Concernant Inter Spinas Canta : le montant n'était pas précisé mais la commission a souhaité leur attribuer 500 € pour les encourager.

Pour l'Institut d'Etudes Occitanes et le projet « Où sont les bergères ? », il s'agit de porter la mémoire des bergers et du pastoralisme en montagne limousine et réaliser un inventaire du petit patrimoine qui s'y rapporte. La commission a estimé que tous les documents demandés n'étaient pas parvenus : la demande est donc ajournée.

Michel MOINE considère que l'ajournement est une 2^{ème} chance pour les associations (exemple de APU2M).

Michel DIAS demande si Animal /Homme Acte II a connu un acte I, et si c'est un évènement ou une performance sur une journée.

Jean-Luc LEGER précise que l'Acte I a eu lieu à St-Marc à Loubaud l'année dernière et qu'un film a été tourné.

Thierry LETELLIER précise que c'est une réflexion née d'un artiste aujourd'hui décédé dont la collection a été conservée à Gentioux, sur les rapports homme/animal. Il y a eu des colloques, en lien avec le musée d'art contemporain de Toulouse. Le rayonnement est important même si ce n'est pas seulement ici. Il explique avoir demandé l'ajournement pour avoir des éclaircissements mais que c'est un travail de qualité.

Nicole DECHEZLEPRETRE s'étonne de ne jamais avoir entendu parler de cette association.

Dominique SIMONNEAU a la même réaction. Elle n'en a jamais entendu parler.

Catherine MOULIN explique que la localisation à Gentioux est récente, avant c'était à St-Marc à Loubaud, mais il y a eu un festival pendant plusieurs années et quand même de la communication à ce moment là.

Les propositions sont adoptées pour les Rencontres musicales de Nedde (800 €), AMCarta (2000€, abstention de M. Chirac), et InterSpinas Canta (500 €).

N°9 ▶ Zone d'activités économiques de la Sagne : achat d'immobilier à vocation économique

L'extrait cadastral est distribué aux délégués

Jean-Louis DELARBRE expose qu'il s'agit de l'ancien centre équestre de Felletin, vendue il y a quelques années par la commune à un artisan qui a cessé son activité.

Les locaux seront mis ensuite à disposition de l'association court-circuit, moyennant un loyer. En effet, la ressourcerie locale, pour pérenniser ses emplois, a besoin d'une plus grande surface pour le tri, la réparation et la vente des objets récupérés.

Les parcelles AR 322 et 319 d'une surface totale de 4 090 m² comprennent 3 bâtiments (un hangar clos avec bureau et sanitaires, un hangar ouvert et les anciens box du centre équestre). L'implantation de cette activité à proximité de la future déchetterie intercommunale, remplaçant celle du thym, trouverait ainsi toute sa logique.

Jean-Louis DELARBRE précise que le sujet a été évoqué en commission économique en décembre 2013. Plusieurs réunions ont eu lieu pour pérenniser la ressourcerie (7 emplois). Le but est d'adosser la ressourcerie à la déchèterie dans un but d'économie circulaire, et faire revivre les objets.

Il est proposé d'acheter les parcelles 322 et 319 et leurs locaux pour la somme totale de 90 000 € TTC hors droits et frais liés à l'acquisition.

Michel MOINE propose de considérer la délibération suivante, avec l'installation de la déchèterie sur des parcelles voisines, pour comprendre la cohérence du projet.

Bernard CHIRAC demande quel sera le montant du loyer.

Michel MOINE indique que le loyer sera aux alentours de 800 € par mois.

Jean-Louis DELARBRE complète en prévoyant de monter un plan de financement avec des aides pour rendre ce bâtiment opérationnel, pour leur activité. Les travaux d'aménagements seront proposés par la suite. Le travail se poursuit avec la ressourcerie, au niveau technique.

Adopté à l'unanimité.

N°10 ► Zone d'activités économiques de la Sagne : acquisition à la commune de Felletin de parcelles en vue de l'extension de la zone

Jean-Louis DELARBRE remercie la commune de Felletin, son conseil municipal et son maire pour sa réponse positive à l'achat pour un euro des parcelles référencées dans le rapport.

Il précise qu'une partie de la parcelle 261 sera laissée à l'exploitant agricole et nous lui proposeront de continuer à exploiter la 320 et une partie de la 327. Tous les terrains ne vont pas passer entièrement à l'activité économique.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles AR 320, 321 et 327 d'une contenance totale de 10 679 m² et classées en zones AUi du PLU pour un euro hors droits et frais liés à l'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

N°11 ► Extension des zones d'activités économiques de la Sagne et du Mont : convention relative à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive.

La Communauté de communes mène le projet d'extension des zones d'activités de la Sagne à Felletin et du Mont à Aubusson et Saint Amand.

Préalablement à tous travaux, un arrêté préfectoral prescrit la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive permettant de vérifier la présence ou non de vestiges archéologiques sur ces zones.

Ce diagnostic archéologique est une opération préventive exécutée en application du code du patrimoine, notamment du livre V relatif à l'archéologie préventive. Cette opération a été confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, et encadrée par une convention.

Jean-Louis DELARBRE indique que la partie à vocation économique est inférieure à 2ha, qui est le seuil d'obligation de réalisation des recherches préventives. Donc des négociations avec l'INRAP sont engagées pour éviter les sondages.

Au Mont, c'est supérieur à 2ha donc il propose de signer la convention avec l'INRAP.

Adopté à l'unanimité.

N°12 ▶ Zone d'activités du Mont : lancement d'une procédure d'expropriation complémentaire

Jean-Louis DELARBRE explique que la Communauté de communes se trouve dans l'impossibilité d'acquérir la parcelle ZA 280 puisque la succession de son propriétaire, M. Gérard FENILLE, décédé en 1989, n'est pas encore réglée, et que par erreur dans la procédure, Mme Suzanne FENILLE apparaît propriétaire. L'accord avec Mme Suzanne FENILLE est donc caduc puisqu'elle n'est pas propriétaire, elle le sera avec ses enfants quand la succession sera traitée.

Il est donc urgent de procéder à une nouvelle enquête d'expropriation.

Michel MOINE remarque que c'est le notaire qui a repéré cette erreur. Il prévoit d'ailleurs de donner la parole prochainement au notaire pour évoquer la question de la réforme des professions réglementées.

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

N°13 ▶ Fixation du loyer du rez-de-chaussée la gare Aubusson

Jean-Louis DELARBRE explique que la Communauté de communes est propriétaire du bâtiment des voyageurs de la gare d'Aubusson. Une partie de ce bâtiment constitue un logement, actuellement occupé, et l'autre partie a vocation d'immobilier d'entreprise. Le rez-de-chaussée a été réhabilité et pourrait accueillir un artisan en location.

Au vu des travaux réalisés et de l'estimation de France Domaine, il est proposé au Conseil communautaire de fixer le prix du loyer pour la partie nord du rez-de-chaussée, hors « hall des voyageurs », ce dernier pouvant être mis à disposition gracieusement pour des artisans d'art.

L'atelier ainsi loué est constitué de 4 pièces principales, de sanitaires, vestiaires et pièce à vocation de stockage indépendante, pour une surface totale de 90 m². L'électricité et le chauffage ont été refaits à neuf, les sanitaires rénovés et l'adduction d'eau séparée du logement. L'étage n'est à ce jour pas rénové.

Il est proposé de fixer à de 300 € mensuels (hors charges et taxes) le loyer de cet atelier, soit 3 600 € annuels ou soit 40 € par an par m².

Jean-Louis DELARBRE indique qu'un artisan céramiste, M. Pinquier, nous demande de louer cet espace qu'on pourrait valoriser par une exposition de ses œuvres et de celles d'autres artisans.

Michelle COLLETTE demande si l'artisan pourra exposer et vendre.

Jean-Louis DELARBRE répond que oui, dans le hall.

Bernard CHIRAC demande s'il s'agit d'un bail commercial.

Michel MOINE répond par l'affirmative.

N°14 ▶ Désignation d'un délégué élu au Centre national d'action sociale (CNAS)

Catherine MOULIN expose que la Communauté de communes est adhérente au Centre national d'action sociale (CNAS) lequel propose des prestations sociales aux agents de la collectivité (vie familiale, loisirs, immobilier...). Il est demandé au conseil de désigner un élu pour représenter la Communauté de communes Creuse Grand Sud notamment pour assister à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Michel MOINE signale que Philippe COLLIN est candidat.

Adopté à l'unanimité.

N°15 ▶ Investissement dans une déchetterie mobile

Philippe COLLIN rappelle que la déchetterie mobile a été présentée au mois de juin en commission déchets. Puis nous sommes allés avec Michel Moine et Jean-Philippe Roulet sur le plateau du Haut-Forez près de Montbrison, où l'outil est utilisé.

Nous avons vu la déchetterie mobile en utilisation et rencontré des habitants et le fabricant. Nous avons posé des questions aux élus et aux habitants. Sur cet outil utilisé depuis un an. Le service apporté est bon. Cet outil est parfait pour notre territoire.

Les communes éloignées de la déchetterie pourraient être très intéressées.

La déchetterie mobile c'est un camion remorque qui se déploie sur 400m². Il déplie 7 à 10 catégories de bennes.

En fin de journée il repart et peut faire un maillage complet du territoire sur les communes demandeuses.

C'est un service qui enlèvera des excuses à ceux qui jettent des déchets dans les bois sous prétexte de ne pas pouvoir aller à la déchetterie.

Mathieu CHARVILLAT demande si on a une idée précise des besoins quantifiés dans les communes.

Philippe COLLIN répond qu'on a des données de tonnages fournis par SITA. Ce n'est pas complet mais on a aussi des données précises sur la déchetterie de Faux. Des gens font jusqu'à 20/25km pour aller à la déchetterie. Au niveau quantitatif, oui c'est un besoin.

L'achat comporte un camion avec grue qui peut servir à d'autres utilisations, comme vider ou déplacer des bennes à verre par exemple. Quand on aura notre déchetterie on pourra déplacer nos bennes.

Thierry LETELLIER explique à M. Charvillat que de statistiques avaient été faites sur le Plateau de Gentioux : les habitants qui étaient loin ne venaient pas alors qu'on produit tous autant de déchets : il faut donc bien mailler le territoire et relancer le tri dans les communes éloignées.

Philippe COLLIN estime qu'il faut avoir toutes les connexions pour gérer le domaine. C'est un 1^{er} pas dans une logique de gestion plus saine de nos déchets.

Michel MOINE décrit à l'assemblée les photos de cet équipement. Il pense que cela apporte un service supplémentaire. Nous serions les 1ers en Creuse à mettre en place cet outil qui était préconisé dans l'étude du Conseil Général, en complément de la déchetterie principale (pour vider).

Logiquement, le maire de La Villetelle, plus éloigné de la déchetterie, devrait être très intéressé pour sa population, avec des rendez-vous très précis. L'information sur le planning devra être donnée bien en amont.

Philippe COLLIN ajoute que d'autres communes sur d'autres comcom pourraient être intéressées. Nous pourrions leur proposer des interventions qui seraient facturées. Cela nous permettrait de mieux rentabiliser notre équipement.

Michel DIAS pense donc qu'il faut prévoir la future déchetterie fixe en fonction de la déchetterie mobile si on l'acquiert, car cela va occuper beaucoup de volume.

Philippe COLLIN précise que les camions venant sur la déchetterie auront des tailles suffisantes, c'est normalisé.

Adopté à l'unanimité.

Une abstention : Mme SEBENNE

N°16 ▶ Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de travaux de voirie.

Jean-François RUINAUD s'excuse car il aurait voulu mettre sur table tout ce qui a été fait par le passé sur la voirie, y compris le travail en régie. Cela sera fait au prochain conseil.

Ayant été absent le 30 septembre, il a lu la presse avec beaucoup d'attention et a pensé que l'intercommunalité allait exploser. Ayant un respect total du personnel, il a demandé à Jean-Philippe Rouillet d'arrêter ce dossier et d'attendre le prochain conseil. Maintenant nous nous remettons au travail pour savoir les routes que l'on va prendre au niveau intercommunal et quelles seront les propositions de travaux de voirie.

Ce rapport consiste en un appel d'offres à bons de commande pour tous les travaux et matériaux sur toutes les communes. Mais il risquait d'y avoir qu'une seule entreprise qui travaillerait sur toute l'intercommunalité. Notre directeur a indiqué qu'un accord-cadre correspondrait mieux et qu'on ferait un appel d'offres pur chacun des travaux, même si cela fait un surcroît de travail administratif.

Il propose d'ajourner la proposition de délibération.

N°17 ▶ Participation à un groupement d'achat pour l'achat d'électricité auprès du SDEC

Robert CUISSET explique que la communauté de communes Creuse Grand Sud est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. Depuis le 1er juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence.

Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) sont amenés à disparaître.

La suppression des tarifs réglementés s'inscrit dans le processus d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Les tarifs réglementés ne pouvant être proposés que par les fournisseurs historiques (c'est-à-dire, s'agissant de l'électricité, EDF), la persistance des tarifs réglementés désavantageait les fournisseurs alternatifs. L'évolution du contexte législatif met désormais à pied d'égalité tous les fournisseurs d'électricité. Tous les fournisseurs d'énergie peuvent en effet proposer des « offres dites de marché ». Ces offres sont librement définies par le fournisseur. Contrairement aux tarifs réglementés, les pouvoirs publics ne jouent plus de rôle dans la fixation des tarifs des offres proposés par ces fournisseurs.

Ainsi, dès le 1er janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »). Les personnes publiques doivent recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires ainsi que le rappellent les articles L331-4 et L441-5 du code de l'énergie.

Afin de répondre à cette obligation, de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est dès à présent souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant. A cet effet, le SDEC coordonne un groupement de commandes d'achat d'électricité, qui est ouvert à tous les acheteurs publics ou exerçant des missions d'intérêt général au niveau du département de la Creuse (voir projet de convention pages suivantes).

Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera ainsi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés. L'adhésion est gratuite et le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Naturellement, chaque adhérent au groupement n'utilise l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global et reste maître de l'exécution de son marché.

Michel MOINE estime qu'en se regroupant, nous avons une puissance d'achat et pourrons négocier au mieux les prix.

Adopté à l'unanimité.

N°18 ▶ Participation à un groupement d'achat pour l'achat de gaz auprès de l'UGAP

Robert CUISSET indique que c'est la même logique mais qu'il s'agit du gaz. La proposition de groupement de commande se ferait avec l'UGAP.

Michel MOINE précise que l'UGAP permet d'acheter directement sans passer par les procédures d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Michel MOINE indique aux délégués qu'il leur transmet in extenso le mail envoyé à la DDFiP pour savoir ce que les contribuables devaient faire par rapport aux impôts, car un nouveau rôle va être envoyé.

Des questions se posaient qui étaient bien naturelles. Nous avons posé des questions très concrètes.

Grosso modo, la date d'exigibilité sera le 15 décembre et pas le 15 octobre. Cela permettra de réponse aux questions que vos administrés seraient à même de vous poser.

Le document est distribué.

Dès demain, un courrier sera adressé à l'ensemble des foyers fiscaux de la communauté de communes pour leur expliquer la nouvelle situation fiscale. Nous avons interpellé par écrit nos parlementaires. En effet il faudrait nous expliquer pourquoi il n'y a pas de possibilité de lissage sur une des options (taux moyens pondérés) et pas l'autre. Cela ne semblerait pourtant pas très compliqué. Alors que se profile la réforme territoriale, ce peut être un point clivant voire une difficulté pour de futures fusions de communauté de communes.

Bernard CHIRAC souhaite faire remarquer que sauf erreur et en l'absence de compte-rendu de la séance précédente, il pense que les exonérations avaient été votées sur la Taxe Foncière sur le Non Bâti, et pas sur le reste (TFB et CET).

Michel MOINE lui assure que toutes les exonérations ont bien été votées.